



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SOCHLOR 4.72G (1.7G NaDCC) DST
POTS**

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SOCHLOR 4.72G (1.7G NaDCC) DST POTS. Codes: MFB256, MFB294

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées

Désinfectant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur GV Health Ltd
1 Centrus, Mead Lane
Hertford, Herts
SG13 7GX
UK
T: 01920 463 098
E: info@gvhealth.com
www.gvhealth.com

Personne à contacter Country / Phone number & Website: Austria 112 - ; Belgium +32 070 245 245, www.centreantipoisons.be/; Bulgaria +359 2 9154 409, www.pirogov.bg; Croatia +358 1 2348 342, - ; Cyprus 112, - ; Czech Republic (+420) 224 919 293/ 224 915 402 www.tis-cz.cz ; Denmark +45 82 12 12 12, - ; Estonia 166662, +372 626 93 90, - ; Finland 112, - ; France +33 (0)1 45 42 59 59 INRS/ORFILA www.centres-antipoison.net ; Germany 112, - ; Greece 112, - ; Hungary (+36) 14 766 464/ 80 201 199, - ; Iceland 112, - ; Italy 112, - ; Latvia +371 670 424 73, - ; Liechtenstein 112, - ; Lithuania (+370) 5 236 20 52/ 6 875 33 78, www.tox.lt/; Luxembourg 112, - ; Malta 112, - ; Netherlands (+31) 030 274 8888, - ; Norway (+42) 2259 1300, - ; Poland 112, - ; Portugal 0808 250 143, - ; Romania 112, - ; Slovakia (+421) 2 54 774 166, - ; Slovenia 112,- ; Spain (+34) 91 562 04 20, - ; Sweden 112, - ; Switzerland 145, - ; United Kingdom 111, - ;

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

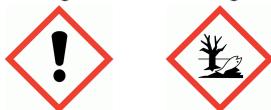
Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H332 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

2.2. Éléments d'étiquetage

4.72G (1.7G NaDCC) DST POTS

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Contient

TROCLOSÈNE SODIQUE, ACIDE P-TOLUNESULFONIQUE (CONTENANT PLUS DE 5% DE H₂SO₄), SODIUM N - LAUROYLSARCOSINATE

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

TROCLOSÈNE SODIQUE	30-60%
Numéro CAS: 2893-78-9	Numéro CE: 220-767-7
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1
Classification Ox. Sol. 2 - H272 Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	

4.72G (1.7G NaDCC) DST POTS

ACIDE ADIPIQUE	10-30%
Numéro CAS: 124-04-9	Numéro CE: 204-673-3
Classification	
Eye Irrit. 2 - H319	
ACIDE P-TOLUNESULFONIQUE (CONTENANT PLUS DE 5% DE H2SO4)	5-10%
Numéro CAS: 104-15-4	Numéro CE: 203-180-0
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H335	
SODIUM N - LAUROYLSARCOSINATE	1-5%
Numéro CAS: 137-16-6	Numéro CE: 205-281-5
Classification	
Acute Tox. 2 - H330	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Dam. 1 - H318	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Enlever la personne touchée de la source de contamination. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée pour l'extinction.
---------------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

4.72G (1.7G NaDCC) DST POTS

Dangers particuliers Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m³. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Chlore. Chlorure d'hydrogène (HCl). Gaz ou vapeurs toxiques. La décomposition s'opère à partir de 250°C avec la formation de chlore et autres fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. S'assurer qu'une protection respiratoire appropriée est portée pendant l'enlèvement des déversements dans des zones confinées. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Ne pas fermer les récipients ou fûts contenant des matières contaminées mouillées ou humides.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Respecter les consignes d'utilisation et veiller à une dilution correcte du produit avant l'utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

4.72G (1.7G NaDCC) DST POTS

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL

Human exposure based on the active ingredient troclosene sodium
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.15 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.99 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 1.15 mg/kg/jour

ACIDE ADIPIQUE (CAS: 124-04-9)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Court terme : 5 mg/m³

PNEC

- Eau douce; Court terme 0.126 mg/l
 - Eau de mer; Court terme 0.0126 mg/l
 - Sediment; Court terme 0.484 mg/l
 - Sol; Court terme 0.0228 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

Autre protection de la peau et du corps

Éviter le contact avec la peau. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau.

Mesures d'hygiène

Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après le travail. Prévoir une fontaine oculaire. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit non-dilué à l'égout ou dans le milieu naturel

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pastilles de couleur blanche
Couleur	Blanc/blanc cassé.
Odeur	Caractéristique. bleach
pH	pH (solution diluée): 4-6 @ 1%
Point d'éclair	Non applicable.

4.72G (1.7G NaDCC) DST POTS

Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
----------------------------	--------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Voir Section 10.3 (Possibilité de réactions dangereuses) pour plus d'informations.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Ne polymérisera pas. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Composés nitrés organiques. Amines. Oxydants. Réducteurs. Humidité. Peroxydes. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
---	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter les conditions suivantes: Eau, humidité. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Produits inflammables/combustibles. Matières organiques, huiles/hydrocarbures, graisse, sciure de bois, agents réducteurs, composés à bases de nitrogène (le DCCNa peut générer du trichlorure d'azote qui peut être explosif), substances oxydantes, acides et bases, conditions moites ou humides .
-------------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Chauffer peut générer les produits suivants: Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène (HCl). Isocyanates. Chlore.
--	---

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	3 988,88888889
--------------------------	----------------

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	3,33333333
---	------------

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
-------------------	--

Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion.
------------------	-------------------------------------

Contact cutané	Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.
-----------------------	--

Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
-------------------------	-------------------------

Voie d'exposition	Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.
--------------------------	---

SECTION 12: Informations écologiques

4.72G (1.7G NaDCC) DST POTS

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 0.37-0.47 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: < 1 mg NaDCC mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

Indications de transport routier Se référer à la Liste des Matières Dangereuses pour toute information sur des dispositions spéciales SP 135. Se référer à la Liste des Matières Dangereuses pour toute information sur des dispositions spéciales SP 375.

Indications de transport maritime Se référer à la Liste des Matières Dangereuses pour toute information sur des dispositions spéciales General Provision 2.10.2.7.

Indications de transport aérien Se référer à la Liste des Matières Dangereuses pour toute information sur des dispositions spéciales A 28. Se référer à la Liste des Matières Dangereuses pour toute information sur des dispositions spéciales A 197.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3077

N° ONU (IMDG) 3077

N° ONU (ICAO) 3077

N° ONU (ADN) 3077

4.72G (1.7G NaDCC) DST POTS

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Nom d'expédition (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Nom d'expédition (ADN)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M7
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (IATA)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	2Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

4.72G (1.7G NaDCC) DST POTS

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Élaboration des fiches de données de sécurité. Version 3, août 2015

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Information générale	Synonyme de Troclosène sodium: NaDCC, DCCNa, sodium dichloroisocyanurate, 1-Sodium-3,5 -dichloro-1,3,5-triazine-2,4,6-trione
Date de révision	20/04/2016
Révision	4
Remplace la date	08/02/2016
Numéro de FDS	10463
Signature	«184»
Mentions de danger dans leur intégralité	H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.